

**AVENANT N°2**  
**AU REGLEMENT**  
**TROPHEES DE LSA OFFRES RESPONSABLES 2024**

**Article 1 - Société organisatrice**

La société **GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 38 628 352,10 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n°442 233 417, organisatrice du concours intitulé « Trophées de l'innovation de LSA 2023 » **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

- **La date limite de dépôt des dossiers de candidature initialement prévue le 23 février 2024 est repoussée au 8 mars 2024.**

En conséquence, **les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au vendredi 8 mars 2024.**

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY, LE 20/02/2024

**AVENANT N°1**  
**AU REGLEMENT**  
**TROPHEES DE LSA OFFRES RESPONSABLES 2024**

**Article 1 - Société organisatrice**

La société **GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 38 628 352,10 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n°442 233 417, organisatrice du concours intitulé « Trophées de l'innovation de LSA 2023 » **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

▪ **Un second trophée spécial sera délivré lors de la cérémonie de remise de prix : le trophée « Coup de cœur du public »**

A l'issue de tous les pitches, un questionnaire internet sera partagé en salle d'auditorium afin que le public puisse élire le lauréat coup de cœur du public. Le candidat pitcheur qui aura reçu le plus de votes sera le lauréat de ce Trophée, sans que cela l'empêche de gagner par ailleurs un ou plusieurs autres Trophées dans d'autres catégories.

Tous les lauréats seront révélés à l'issue de la conférence LSA Offres responsables lors de la cérémonie de remise de prix, le 4 Avril 2024 à Paris.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY, LE 08/02/2024

# INFORMATIONS PRÉLABLES AU DOSSIER DE CANDIDATURE



**MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER DÛMENT REMPLI**

par mail à : [tropheesoffresresponsables@lsa.fr](mailto:tropheesoffresresponsables@lsa.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : **23 février 2024**

**Inscription en ligne impérative pour valider votre candidature !**

(<https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-trophees-lsa-offres-responsables-2024-2024-p-17065> )

## TROPHÉES LSA OFFRES RESPONSABLES 2024

### PRÉSENTATION

Les OFFRES RESPONSABLES désignent les produits, les projets, les (gammes de) services et solutions, les collaborations ayant contribué à développer des offres plus vertueuses sur le plan environnemental et de la santé dans le secteur de la grande consommation.

Les Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES organisés par la société Groupe Industrie Services Info (ci-après l'Organisateur ou GISI) récompensent les acteurs du qui contribuent au déploiement des offres responsables en France (ci-après « le(s) Dispositif(s) ») mis en place **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 16 février 2024** par des entreprises exerçant l'une des activités suivantes :

- Industriels grands groupes (minimum 250 salariés), PME-TPE (maximum 250 salariés) commercialisant des produits de grande consommation alimentaires ou fabriquant des produits alimentaires ou non alimentaires.
- Distributeurs grands groupes (minimum 250 salariés), PME-TPE (maximum 250 salariés) commercialisant des produits de grande consommation ou fabriquant des produits de MDD, alimentaires ou non alimentaires.
- E-commerçants ou magasins spécialisés commercialisant des produits de grande consommation ou fabriquant des produits alimentaires ou non alimentaires.



- Fournisseurs de solutions et services (anti-gaspi, mise en relation avec les producteurs, emballage, packaging, agences de publicité, de design, de communication, de conseil, éditeurs de solutions...) travaillant en collaboration avec un industriel ou un distributeur afin de participer à l'engagement, à l'innovation ou à la performance des produits ou projets du secteur. Ces fournisseurs peuvent présenter une collaboration anonyme ou une collaboration réalisée pour un de leurs clients **sous réserve de disposer de l'accord écrit de celui-ci.**

Les candidats peuvent présenter un produit ou une gamme de produits, un projet, une solution ou gamme de solutions, une collaboration :

- Un produit ou une gamme de produits (lancement ou amélioration)
- Un projet (démarche en interne, réalisée avec un prestataire, qui a créé ou amélioré une offre responsable)
- Une solution ou gamme de solutions
- Une collaboration entre producteurs, industriels, distributeurs, prestataires de service (lancement ou amélioration d'un produit ou d'une gamme de produits responsables en marque nationale ou MDD, lancement ou amélioration d'un concept projet, service apporté au produit ou projet, conversion au bio, au sans pesticide développement d'une filière en bio, nouveau packaging, mise en place d'un système de consigne...).

**Les dossiers de candidature complets (et les frais d'inscription acquittés) parvenus au plus tard le 23 Février 2024 seront soumis au Jury.**

Le Jury, composé d'experts de la grande consommation (notamment distributeurs et industriels) et du comité rédactionnel de LSA, examinera tous les dossiers de candidature complets et se réunira une première fois en mars 2024 afin d'effectuer une sélection de candidats invités à présenter leur dossier (pitcher) lors de la conférence LSA Offres responsables, le 4 Avril 2024 à Paris.

Les candidats ainsi sélectionnés seront informés à la fin du mois de mars 2024 qu'ils sont retenus pour présenter en 3 minutes maximum le projet, produit ou solution objet de leur candidature et qu'une (1) place à la conférence LSA Offres responsables du 4 Avril 2024 est offerte à la personne de son entreprise qui assurera la présentation du dossier. Il est précisé que seul l'accès à la conférence est offert, l'ensemble des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la seule charge des candidats.

Pour les **produits**, le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Qualité du produit (Propriétés nutritionnelles, présence d'additifs, Nutri-score, Eco-Score, liste et nombre des ingrédients...)
- Origine des ingrédients (local, made in France, Upcycling...)
- Labels et certifications (Label bio, sans pesticides, label HSE, label rouge, AOP, AOC, ...)
- Travail avec les filières, les agriculteurs (meilleure rémunération, engagement sur la durée, aides à la conversion...)
- Packaging (recyclé, recyclable, origine, réduction des emballages...)
- Respect du bien-être animal (pour les produits concernés)



- Engagements du produit (réduction de l'utilisation d'eau, du gaspillage alimentaire...)
- Résultats (CA, valeur, volume, taux de réachat, taux de pénétration)
- Accessibilité (prix à l'unité, au kilo ou litre) et potentiel de marché
- Caractère innovant et/ou différenciant
- Retours qualitatifs des clients et/ou des vendeurs en magasin
- Nombre de références ou points de ventes déployés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 16 Février 2024

Pour les **projets, solutions** et **collaborations**, le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Impact vertueux : économie de ressources, anti-gaspillage, aide aux producteurs...
- Nombre de références, d'enseignes ou points de ventes accompagnés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 16 février 2024
- Accessibilité (prix de la solution) et potentiel de marché
- Résultats (CA incrémental généré pour les distributeurs ou/et marques, taux de fidélisation, valeur ajoutée, bénéfice pour les clients ou l'interne...)
- Caractère innovant et/ou différenciant
- Retours qualitatifs des clients et/ou des vendeurs en magasin

A l'issue de l'ensemble des pitches de la catégorie, le jury désignera le ou les gagnants par catégorie. Le Palmarès sera révélé à l'issue de la journée de conférence LSA Offres responsables, en présentiel, à Paris. Le programme de la journée de conférence est consultable [ici](#).



## TROPHÉES OUVERTS A CANDIDATURES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 12 Trophées dans 6 catégories :

### - PRODUIT BIOLOGIQUE, LABELISE ECOCERT, OU EN COURS DE CONVERSION

- Alimentaire
- Non alimentaire

### - PRODUIT LOCAL

- Alimentaire
- Non alimentaire

### - PRODUIT MADE IN France

Produit fabriqué en France.

- Alimentaire
- Non alimentaire

### - PRODUIT « SANS »

Produit qui ont été améliorés afin d'en retirer un ingrédient ou composé nocif / suspecté d'être nocif.

- Alimentaire
- Non alimentaire

### - PRODUIT VEGETAL ET/OU VEGAN

Produits ou gammes de produits végétaux : alternatives aux viandes, recettes végétariennes, recettes vegan...

- Alimentaire
- Non alimentaire

### - AUTRES ALTERNATIVES, SOLUTIONS ET COLLABORATIONS

Consigne, compressés, éco-recharges, vrac, anti-gaspi, mise en relation avec les producteurs... Les sous-catégories seront modifiées lors du pré-jury en fonction des dossiers reçus.

- Alimentaire
- Non alimentaire

*Le candidat ne peut présenter qu'un Produit, Projet ou Collaboration par dossier selon les catégories et sous catégories.*

*Un même Produit, Projet ou Collaboration peut être présenté dans plusieurs catégories ou sous catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories et sous catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.*



*Le candidat peut présenter plusieurs Produits, Projets ou Collaborations. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Produits, Projets ou Collaborations présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.*

*Le jury est maître et souverain. Il se réserve la possibilité de déplacer des dossiers de candidatures dans la catégorie qu'il juge la mieux adaptée, de ne pas remettre de trophée pour une catégorie ou de créer des sous-catégories pour remettre davantage de trophées.*

## TROPHÉE SPECIAL

**Sous réserve de validation de l'organisateur, du comité Rédactionnel, et du jury, UN Trophées Spécial sera également décerné :**

### **TROPHÉE COUP DE CŒUR DU JURY**

Le Comité Rédactionnel de LSA ainsi que les membres du jury se réuniront afin de désigner leur Trophée Coup de Cœur parmi les pitchers. Ils se réservent la possibilité de délivrer ou non ce trophée.

Tous les lauréats seront révélés à l'issue de la conférence LSA Offres responsables lors de la cérémonie de remise de prix, le 4 Avril 2024 à Paris.



## AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos... y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le Dispositif concerné et/ou du client pour lequel le Dispositif a été créé/réalisé) attachés aux Dispositifs présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Trophées, dans son magazine, son site internet « LSA » ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES 2024 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur, en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède.
- c) déclare que les produits présentés dans son dossier de candidature sont conformes aux réglementations, certifications, cahier des charges..... dont ils se réclament (réglementation européenne sur le bio, certifications Ecolabel ou Ecocert, AOP, AOC, Label Rouge....) ou sont en cours de certification/conversion, s'engage à fournir tous les documents en attestant et garantit l'Organisateur de tout recours ou réclamation de tout tiers à cet égard.

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.





# Dossier de candidature

## INFORMATIONS SOCIÉTÉ

**Dénomination sociale :**

**RCS et ville d'enregistrement :**

**Secteur d'activité :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Site web :**

**Directeur Général :**

**Tél. :**

**E-mail :**

## PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE

Mme  M.

**Prénom :**

**Nom :**

**Fonction :**

**Téléphone :**

**Email :**

**Les informations à caractère personnel** des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>



## CATEGORIE CONCOURUE

**PRODUIT BIOLOGIQUE, LABELLISE ECOCERT, OU EN COURS DE CONVERSION**

- Alimentaire
- Non alimentaire

**PRODUIT LOCAL**

- Alimentaire
- Non alimentaire

**PRODUIT MADE IN France**

- Alimentaire
- Non alimentaire

**PRODUIT « SANS »**

- Alimentaire
- Non alimentaire

**PRODUIT VEGETAL ET/OU VEGAN**

- Alimentaire
- Non alimentaire

**AUTRES ALTERNATIVES, PROJETS, COLLABORATIONS, SOLUTIONS**

- Alimentaire
- Non alimentaire

*Une seule case à cocher.*

## DESCRIPTION DU PRODUIT OU DE LA COLLABORATION

■ **Nom de la marque ou de la solution :**

■ **Descriptif succinct du Produit ou de la Collaboration (200 caractères maximum espaces compris) :**

*Si votre Produit ou Projet est désigné lauréat d'un Trophée/Trophée Spécial, ce texte pourra être publié dans la version papier ou internet du magazine LSA et/ou tout site du groupe Infopro Digital auquel l'organisateur appartient.*

■ **Lieu du siège social (ville et pays) :**

■ **Effectif total société :**

■ **CA :**

■ **Date de création du produit, de sa modification, ou du début de la collaboration :**



■ **HISTORIQUE ET CONTEXTE :**

**Pourquoi présentez-vous ce produit ou cette collaboration ? En quoi ce produit ou cette collaboration est-il (elle) innovant(e) et mérite d'être récompensé(e) ?**

■ **Nombre de références proposées (indiquer les circuits de distribution concernés, les collaborations, les volumes et depuis combien de temps) :**



■ **Quels attributs votre produit coche-t-il ?** (Plusieurs réponses possibles)

Un produit Bio ou détenteur d'une certification ECOCERT ou ECOLABEL ou un produit en cours de certification ou de conversion

Préciser :

Autres labels et certifications (Sans pesticides, label rouge, AOP, AOC, HSE, IGP, STG, GOTS, OKEO TEX...)

Préciser :

Une méthode de production plus responsable (utilisant moins d'eau, moins de produits chimiques, utilisation d'inventus...)

Préciser :

L'utilisation de matières premières plus responsables (truite plutôt que saumon, ingrédients végétaux, suppression ou réduction de l'huile de palme...)

Préciser :

Qualité nutritionnelle (Propriétés nutritionnelles, présence d'additifs, Nutri-score, Eco-Score, score Yuka, liste et nombre des ingrédients...)

Préciser :

Origine des ingrédients (local, made in France...)

Préciser :

Travail avec les filières, les agriculteurs (meilleure rémunération, engagement sur la durée, aides à la conversion...)

Préciser :



Packaging plus responsable (recyclé, recyclable, origine, réduction des emballages...)

Préciser :

Respect du bien-être animal

Préciser :

Autre (préciser) :

■ **Accessibilité et produits concurrents** : Indiquer le prix unitaire de votre produit, son prix au kilo ou au litre.

Lister les principaux produits concurrents, indiquer leur prix unitaire, leur prix au kilo ou au litre.

■ **Quels sont les attributs qui différencient votre produit ou collaboration de ses concurrents ? En quoi le produit (ou la solution) est-il innovant ?**



■ **DISPOSITIF DE MISE EN PLACE** (merchandising, force de vente, promo, plan de communication, formation du personnel, partenariat, etc ...) (pour les candidats concernés)

■ **RÉSULTATS**

1. Résultats quantitatifs (avec si possible la dimension ROI, taux de pénétration, de réachat)

2. Résultats qualitatifs, retours d'expérience des équipes en magasin et des clients



■ **LISTE DES ANNEXES ET TITRE DES ANNEXES :**

**IMPORTANT : A TOUS LES CANDIDATS**

En complément de votre dossier de candidature et des annexes éventuelles, nous vous remercions de nous fournir votre **logo** ainsi qu'un ou plusieurs **visuels de votre produit** (3 maximum). En HD, format jpeg, png ou PDF).

Ceux-ci pourront être utilisés par l'organisateur pour le fichier de projection et lors des comptes-rendus rédactionnels.

**EN COMPLÉMENT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE (recommandé)**

Les candidats peuvent également joindre en format numérique uniquement :

- Une présentation du produit ou de la solution avec des données visuelles et chiffrées
- Une vidéo du produit ou de la solution
- Des photos du (des) produit(s) avec le crédit photo à indiquer lors de son éventuelle reproduction dans les publications de l'Organisateur. Le candidat garantit être titulaire ou disposer des autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés à ces photos.
- Un dossier de presse
- Une plaquette de votre entreprise
- Le rapport d'activité

Les formats Powerpoint, PDF, MP4, Word, JPG, PNG sont acceptés.

Ces éléments qui seront présenté au jury devront être retournés en même temps que le dossier de candidature par courriel à l'adresse [tropheesoffresreponsables@lsa.fr](mailto:tropheesoffresreponsables@lsa.fr)



# Règlement

## ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES sont organisés du 5 janvier 2024 au 23 février 2024 par :  
GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)

Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352,10 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186  
Antony Cedex – France

## ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

LSA souhaite récompenser les marques, projets et solutions innovants et performants qui s'engagent pour des offres plus responsables en grande consommation, dans les 6 catégories définies ci-après.

## ARTICLE 3 – LES TROPHEES

Sous réserve du bon vouloir du jury, l'Organisateur décernera 12 Trophées dans 6 catégories :

### 3.1 Catégories de Trophées

#### - **PRODUIT BIOLOGIQUE, LABELLISE ECOCERT, OU EN COURS DE CONVERSION**

- Alimentaire
- Non alimentaire

#### - **PRODUIT LOCAL**

- Alimentaire
- Non alimentaire

#### - **PRODUIT MADE IN France**

Produit fabriqué en France.

- Alimentaire
- Non alimentaire

#### - **PRODUIT « SANS »**

Produit qui ont été améliorés afin d'en retirer un ingrédient ou composé nocif / suspecté d'être nocif.

- Alimentaire
- Non alimentaire

#### - **PRODUIT VEGETAL ET/OU VEGAN**





Produits ou gammes de produits végétaux : alternatives aux viandes, recettes végétariennes, recettes vegan...

- Alimentaire
- Non alimentaire

#### - AUTRES ALTERNATIVES

Consigne, compresse, éco-recharges, vrac, anti-gaspi... Les sous-catégories seront créées lors du pré-jury en fonction des dossiers déposés.

- Alimentaire
- Non alimentaire

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au Produit, Projet ou Collaboration qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le Jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, ajouter, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

### 3.2 En outre, l'organisateur pourra décerner 1 TROPHÉE SPÉCIAL

#### **TROPHEE COUP DE CŒUR DU JURY**

Le Comité Rédactionnel de LSA ainsi que les membres du jury se réuniront afin de décider s'ils souhaitent décerner un Trophée Coup de Cœur suite au visionnage de tous les pitches.

Tous les lauréats seront révélés à l'issue de la conférence LSA Offres responsables lors de la cérémonie de remise de prix, le 4 Avril 2024 à Paris.

## **ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES**

Pour participer aux Trophées LSA Offres responsables, les candidats doivent impérativement :

### **4.1 Être une personne morale commercialisant des produits de grande consommation en France (à l'exclusion de toute société appartenant au groupe INFOPRO DIGITAL) exerçant l'une des activités suivantes :**

- Industriels grands groupes (minimum 250 salariés), PME-TPE (maximum 250 salariés) commercialisant des produits de grande consommation alimentaires ou fabricant des produits alimentaires ou non alimentaires.
- Distributeurs grands groupes (minimum 250 salariés), PME-TPE (maximum 250 salariés) commercialisant des produits de grande consommation ou fabricant des produits de MDD, alimentaires ou non alimentaires.



- E-commerçants ou magasins spécialisés commercialisant des produits de grande consommation ou fabriquant des produits alimentaires ou non alimentaires.
- Fournisseurs de solutions et services (anti-gaspi, mise en relation avec les producteurs, emballage, packaging, agences de publicité, de design, de communication, de conseil, éditeurs de solutions...) travaillant en collaboration avec un industriel ou un industriel afin de participer à l'engagement, à l'innovation ou à la performance des produits ou projets du secteur. Ces fournisseurs peuvent présenter une collaboration anonyme ou une collaboration réalisée pour un de leurs clients **sous réserve de disposer de l'accord écrit de celui-ci.**

#### **4.2 Proposer un Produit, projet ou Collaboration mis en place entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 16 février 2024.**

Le candidat devra être en mesure de produire une preuve de mise en place datée.

Le candidat ne peut présenter qu'un(e) seul(e) **Produit, Projet ou Collaboration** par dossier.

Un même **Produit, projet ou Collaboration** peut être présenté dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

Le candidat peut présenter plusieurs **Produits, projets ou Collaborations**. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de **Produits, projets ou Collaborations** présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

#### **4.3 Compléter le bulletin d'inscription** uniquement en ligne : <https://evenements.infopro-digital.com/lisa/evenement-trophees-offres-responsables-2024-2024-p-17065> et acquitter le droit d'inscription, tel qu'indiqué sur la page d'inscription du site, pour chaque dossier déposé :

- o **par chèque** à l'ordre de Groupe Industrie Services Info (adresse : Groupe Industrie Services Info, « Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES 2024 » – Pôle événements - Service Logistique, Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony, Standard : 01 77 92 92 92 – [tropheesoffresresponsables@lisa.fr](mailto:tropheesoffresresponsables@lisa.fr))

**par virement bancaire :**

Domiciliation : Société Générale Paris Etoile

Banque : 30 003 - Code guichet : 03640 - N° de compte : 00020027490 - Clé RIB 66

BIC : SOGEFRPP - IBAN : FR76 3000 3036 4000 0200 2749 066

Il est précisé que, dans le cas où la remise des prix ne pouvait se tenir en présentiel en raison d'une interdiction ou restriction de rassemblement de personnes en raison notamment de la pandémie de Covid 19, l'Organisateur pourra organiser la remise de Prix uniquement en digital, sans que cela donne droit pour le candidat d'obtenir une réduction ou la restitution du montant des frais d'inscription.

#### **4.4 Retourner son dossier de candidature dactylographié et complet (téléchargeable sur le site internet du Trophée) à l'attention du Pôle Événements – Service logistique uniquement par mail à l'adresse [tropheesoffresresponsables@lisa.fr](mailto:tropheesoffresresponsables@lisa.fr)**



**LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE RÈGLEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION ET LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET DOIVENT PARVENIR A L'ORGANISATEUR AU PLUS TARD LE 23 FEVRIER 2024.**

Toute candidature incomplète, hors délai, non accompagnée du règlement des droits d'inscription ou ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera admise à participer.

La validation en ligne du bulletin d'inscription emportera l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins, photos, droits d'auteur, vidéos, brevet..., y compris, la cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le Dispositif concerné et/ou du client pour lequel le Dispositif a été créé/réalisé) lors de la Remise des Trophées, dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la Remise des Trophées aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.** Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, Jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la désignation des lauréats.

## **ARTICLE 6 – SÉLECTION DES LAURÉATS**

### **6.1 Trophées dans l'une des 6 catégories définies à l'article 3.1**

**Les dossiers de candidature complets (et les frais d'inscription acquittés) parvenus au plus tard le 23 Février 2024 seront soumis au Jury.**

Le Jury, composé d'experts de la grande consommation (notamment distributeurs et industriels) et du comité rédactionnel de LSA, examinera tous les dossiers de candidature complets et se



réunira une première fois en mars 2024 afin d'effectuer une sélection de candidats invités à présenter leur dossier (pitcher) lors de la conférence LSA Offres responsables, le 4 Avril 2024 à Paris.

Les candidats ainsi sélectionnés seront informés à la fin du mois de mars 2024 qu'ils sont retenus pour présenter en 3 minutes maximum le projet, produit ou solution objet de leur candidature et qu'une (1) place à la conférence LSA Offres responsables du 4 Avril 2024 est offerte à la personne de son entreprise qui assurera la présentation du dossier. Il est précisé que seul l'accès à la conférence est offert, l'ensemble des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la seule charge des candidats.

A l'issue de l'ensemble des pitches de la catégorie, le jury désignera le ou les gagnants par catégorie. Le Palmarès sera révélé à l'issue de la journée de conférence LSA Offres responsables, en présentiel à Paris. Le programme de la journée de conférence est consultable [ici](#).

Pour les **produits**, le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Qualité du produit (Propriétés nutritionnelles, présence d'additifs, Nutri-score, Eco-Score, liste et nombre des ingrédients...)
- Origine des ingrédients (local, made in France, Anti-gaspi...)
- Labels et certifications (Label bio, sans pesticides, label HSE, label rouge, AOP, AOC, ...)
- Travail avec les filières, les agriculteurs (meilleure rémunération, engagement sur la durée, aides à la conversion...)
- Packaging (recyclé, recyclable, origine, réduction des emballages...)
- Respect du bien-être animal (pour les produits concernés)
- Engagements du produit (réduction de l'utilisation d'eau, du gaspillage alimentaire...)
- Résultats (CA, valeur, volume, taux de réachat, taux de pénétration)
- Accessibilité (prix à l'unité, au kilo ou litre) et potentiel de marché
- Caractère innovant et/ou différenciant
- Retours qualitatifs des clients et/ou des vendeurs en magasin
- Nombre de références ou points de ventes déployés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 23 février 2024

Pour les **projets, solutions et collaborations**, le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Impact vertueux : économie de ressources, anti-gaspillage, aide aux producteurs...
- Nombre de références, d'enseignes ou points de ventes accompagnés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 23 février 2024
- Accessibilité (prix de la solution) et potentiel de marché
- Résultats (CA incrémental généré pour les distributeurs ou/et marques, taux de fidélisation, valeur ajoutée, bénéfice pour les clients ou l'interne...)
- Caractère innovant et/ou différenciant



- Retours qualitatifs des clients et/ou des vendeurs en magasin

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement. Les délibérations du Jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de Trophée, de désigner un Dispositif lauréat à la fois d'un Trophée et d'un Trophée Spécial, de nommer des ex-æquo, de créer des sous-catégories ou de créer de nouveaux Trophées.

## **6.2 Trophée Spécial**

### **TROPHEE COUP DE CŒUR DU JURY**

Le Comité Rédactionnel de LSA ainsi que les membres du jury se réuniront afin de décider s'ils souhaitent décerner un Trophée Coup de Cœur suite au visionnage de tous les pitches.

Tous les lauréats, dans le cas où l'organisateur décide d'en désigner, seront annoncés lors de la remise des Trophées, à l'issue de la conférence LSA Offres responsables, le 4 avril 2024, en présentiel à Paris.

### **ARTICLE 7 - UTILISATION des NOMS ET LOGOS "TROPHÉES LSA OFFRES RESPONSABLES 2024"**

Les Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES 2024 ne sont en aucun cas un label ou une certification, en conséquence, seuls les lauréats d'une catégorie seront autorisés à communiquer sur leur trophée

- dans leur communication institutionnelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou publicitaire (en particulier sur les produits),
- pour une durée maximum de 12 mois à compter de la remise des prix,
- sur le territoire français,
- et uniquement sous les formes suivantes :

**« Lauréat de la catégorie ..... des Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES 2024 »**

Les lauréats s'engagent expressément à respecter ces indications et garantiront l'Organisateur de tout trouble, revendication ou réclamation relatif à tout autre usage de la dénomination et du logo des Trophées.

### **ARTICLE 8 - REMISE DES TROPHÉES**

Le palmarès des Trophées LSA OFFRES RESPONSABLES 2024 sera dévoilé lors d'une Remise des Trophées réunissant toute la profession, qui se tiendra le 4 Avril 2024 à Paris, à l'issue de la conférence LSA OFFRES RESPONSABLES 2024. À cette occasion, les Trophées seront remis aux lauréats.



**Chaque dossier de candidature déposé donne le droit d'assister à la Remise des Trophées. Le dépôt de candidature ne donne pas accès à la journée de conférence.** En effet seuls les candidats sélectionnés par le pré-jury seront conviés à la conférence pour pouvoir pitcher leur projet, à raison d'une (1) invitation offerte.

Le palmarès pourra être annoncé dans le magazine LSA papier, web et/ou réseau sociaux LSA.

Dans le cas où la remise des prix ne pouvait se tenir en présentiel en raison notamment d'une interdiction ou restriction de rassemblement de personnes en raison notamment de la pandémie de Covid 19, l'Organisateur pourra organiser la remise de Prix uniquement en digital.

## ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. GISI, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements organisés par toute société du groupe INFOPRO DIGITAL.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL auquel l'Organisateur appartient est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

## ARTICLE 10 - DIVERS

**10.1** Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

**10.2** L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure (en ce inclus le contexte sanitaire lié à une pandémie telle que le Covid 19), le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

**10.3** Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants et des personnes présentées ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.



**10.4** La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures ou des votes en ligne.

**10.5** Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

**10.6** Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

**Paris, le 21/12/2024**